

Calcul du quotient:

Revenus imposables divisés par 12 et par le nombre de part(s)

..... ÷ 12 = ÷ = *

*voir barème correspondant

S'PASS		
GRILLE DES QUOTIENTS		
Tranche	Quotient	Aide CCAS
1	0	80,00
2	1 à 100	75,00
3	101 à 200	70,00
4	201 à 300	65,00
5	301 à 400	60,00
6	401 à 500	55,00
7	501 à 600	50,00
8	601 à 700	45,00
9	701 à 800	40,00
10	801 à 900	35,00
11	901 à 1000	30,00
12	1001 à 1100	25,00
13	1101 à 1200	20,00



DOSSIER D'AIDE S'PASS

Dossier n°

Date dépôt du dossier:

IDENTITE DU OU DES PARENTS:

NOM :

Prénom :

Adresse :

19360 MALEMORT

Téléphone :

NOM	Prénom	Date de naissance	Âge	Activité choisie

Observations :

Aide S’PASS

Le Centre Communal d’Action Sociale propose une aide pour les activités de loisirs des jeunes de moins de 17 ans.

Le Principe et les Conditions :

- C’est une aide annuelle individuelle renouvelable chaque année pour permettre la pratique d’activités de loisirs sportifs, culturels, scientifiques et techniques,
- Organisées par des associations loi de 1901 poursuivant des buts non-lucratifs dont le siège social est fixé sur le territoire du département de la Corrèze,
- Age maximum : 16 ans révolus au moment de la demande,
- Le montant est calculé en fonction du quotient familial mensuel déterminé sur la base du revenu imposable.

Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

- ☐ Justificatif d’identité avec photo
- ☐ Justificatif de la composition familiale : Livret de famille
- ☐ Selon la situation familiale : Jugement de divorce
- ☐ Dernier avis d’imposition (des 2 parents même en cas de divorce)
- ☐ Facture ou attestation acquittée de la Fédération, du club ou de l’association avec identité du pratiquant et mention loi 1901
- ☐ RIB